

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 17 janvier 2023**  
**Convocation du 11 janvier 20223**

**N° 2023\_01\_009**

**Objet : Enfance – Amélioration de l'acoustique des crèches - Demande de subvention Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Remèze, salle Polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Françoise HOFFMAN, Nadège ISSARTEL, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER, Yvon VENTALON à René UGHETTO

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32  
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38  
Vote contre : pour : 32 abstention :

**Jean-Yvon Mauduit, vice-Président en charge des Finances**, rappelle au conseil communautaire qu'une étude est en cours de réalisation pour améliorer le confort acoustique de différentes zones de la crèche les Colibris et de la crèche les Galopins.

L'objectif est de diminuer suffisamment le temps de réverbération des salles afin d'améliorer le confort acoustique et l'intelligibilité des conversations tout en limitant les phénomènes d'écho et de résonance.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser est estimé à 40 000 € HT.

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur la demande d'aide financière d'un montant de 12 000 € euros auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A l'unanimité,

**Approuve** la demande de subvention auprès de la DETR 2023 pour un montant de 12 000 €,

**Autorise** le Président à signer tous documents et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON

